

OU SONT LES MORTS?

Dans l'Ancien Testament Job dit: «*Comme la nuée se dissipe et s'en va, celui qui descend au séjour des morts ne remontera pas*». (Job 7:16)

Il est donc naturel de se demander où se trouve ce silencieux et mystérieux endroit où nous devons tous, tôt ou tard, aller. Il n'est pas étonnant non plus de voir combien l'histoire de Lazare, relatée dans le Nouveau Testament (Il Jean 1:46) excite la curiosité de chacun. Qu'a-t-il vu et entendu durant les quatre jours précédant sa résurrection.

Une telle question vient presque tout naturellement à l'esprit lorsque l'on vient de terminer la lecture de ce merveilleux miracle. Mais Lazare se trouvait-il vraiment en mesure de pouvoir répondre? Généralement on penche pour la négative. D'autre part, l'apôtre Paul relate qu'il fut «*enlevé dans le paradis, et qu'il entendit des paroles ineffables qu'il n'est pas permis à un homme d'exprimer*». (Il Corinthiens 12:2-4) Tout ceci attire notre attention sur ce séjour des morts. Cependant il faut que nous acceptions le fait que seule l'éternité pourra nous dévouer un jour ce que la Bible ne révèle pas. Ce qui est enseigné dans les Écritures nous est destiné et nous avons, par conséquent, parfaitement le droit de les interroger. Alors, où sont donc les morts?

L'HOMME EST DOTE D'UNE AME

Si l'âme n'existait pas, nous pourrions d'ors et déjà arrêter ici cet entretien en acceptant la thèse des matérialistes qui soutient que le séjour des morts est l'endroit où l'esprit de l'homme se trouve annihilé. Mais tel n'est pas notre cas car nous sommes fermement convaincus de l'inspiration divine des Écritures. Or ces dernières ont précisément pour attribut de démontrer que chaque individu possède une âme et que cette âme survit après la mort physique. Nous utilisons, pour l'instant, le terme «*âme*» dans le sens où il est généralement utilisé dans la Bible, c'est-à-dire comme synonyme d'«*esprit*». Dans certains passages bibliques, ces

deux mots sont, malgré tout, employés différemment. L'Ancien Testament tout entier est véritablement imprégné de la certitude d'une existence postérieure à la mort. Le livre de l'Ecclésiaste, entre d'autres nombreux versets de l'Ancien Testament, suffit à nous en convaincre lorsqu'il affirme que: «*la poussière retourne à la terre, comme elle y était, et que l'esprit retourne à Dieu qui l'a donné*» (Ecclésiaste 12:9)

Le fait que la mort physique est, en réalité, la séparation de l'âme et du corps représente une des preuves de l'existence de l'âme. La mort signifie la fin d'un état, d'une condition lorsque l'apôtre Paul dit: «*Pour moi, étant autrefois sans loi, je vivais; mais quand le commandement vint, le péché reprit vie, et moi je mourus*». (Romains 7:9)

En s'adressant aux Colossiens il déclare encore: «*Vous êtes morts, et votre vie est cachée avec Christ en Dieu*». (Colossiens 3:3; i Timothée 5:6) Cette mort physique, qui est une séparation du corps et de l'âme, se trouve être également évidente dans le récit de la mort de Rachel où il est dit entre autre: «*Comme elle allait rendre l'âme, car elle était mourante, elle lui donna le nom de Ben-Oni...*» (Genèse 35:18)

Lors de la mort d'un certain jeune homme, Élie le prophète demanda à Dieu de le ressusciter en ces termes: «*Éternel, mon Dieu, je t'en prie que l'âme de cet enfant revienne au-dedans de lui!*» (I Rois 17:21). Par ailleurs, Jacques jette une lumière particulière sur le sujet en disant que «*le corps sans âme est mort...*» (Jacques 2: 26)

LE DESTIN FINAL DE L'HOMME DÉBUTE AU JOUR DU JUGEMENT. Il est évident, à condition d'accepter l'autorité plénière de la Bible, qu'il y aura un grand jugement général. La descente du Saint-Esprit fut promise aux apôtres et un des principaux buts de cette apparition leur fut donné en ces termes:« *Quand il sera venu, il convaincra le*

monde en ce qui concerne le péché, la justice et le jugements. » (Jean 16:8)

En Actes 17:31 il est également affirmé que Dieu «*a fixé le jour où il jugera le monde...*» Non seulement y aura-t-il un jugement pour tous mais, de plus, il est absolument clair que c'est à cette occasion que les récompenses et les punitions seront attribuées. Pierre dit, en effet, " «*... Le Seigneur sait délivrer de l'épreuve les hommes pieux, et réserver les injustes pour être punis au jour du jugement*». (II Pierre 2:9) A propos de bonnes actions Jésus proclame: «*Lorsque tu donnes un festin, invite des pauvres, des estropiés, des boiteux, des aveugles. Et tu seras heureux de ce qu'ils ne peuvent te rendre la pareille; car elle te sera rendue à la résurrection des justes*». (Luc 14:13-14) Le langage de Paul est également d'une grande clarté en II Timothée 4:8 lorsqu'il nous dit: «*Désormais la couronne de justice m'est réservée; le Seigneur, le juste juge, me la donnera dans ce jour-là...*»

L'ÉTAT INTERMÉDIAIRE ENTRE LA MORT ET LE JUGEMENT

Nous venons donc de voir que l'homme a une âme qui subsiste quelque part après sa mort. Cette âme, bien que restant consciente, n'entre pas plus dans son état d'éternité que dans sa pleine joie ou profonde misère, suivant le cas, avant le jour du jugement. La question subsiste donc: «*Où va l'âme immédiatement après la mort?*» De toute évidence la réponse ne peut être que: «*Dans un état ou un endroit intermédiaire en attendant le jugement*». Afin d'éclairer ce point précis, disons tout d'abord que le mot «*enfer*» n'est pas d'usage dans la version Segond qui est la plus communément utilisée. Deux expressions principales y sont généralement employées, tout d'abord «*le séjour des morts*» et ensuite «*la géhenne*». Selon la définition propre de l'expression «*séjour des morts*» les bons et les mauvais s'y trouveraient transportés après la mort. Certains rétorquent que c'est seulement depuis la résurrection du Christ et seulement parce que les

péchés sont à présent pardonnés que le paradis se trouve être maintenant au ciel. Ils citent à l'appui de leurs affirmations des versets tels que Actes 7:59 où Étienne dit, lors de sa lapidation, «*Seigneur Jésus reçois mon esprit!*» ainsi que II Corinthiens 5:8 où Paul dit: «*... nous aimons mieux quitter ce corps et demeurer auprès du Seigneur*». Mais si ces passages prouvent cette théorie, que dire alors d'Ecclésiaste 12:7 qui affirmait déjà dans l'Ancien Testament que «*l'homme s'en va vers sa demeure éternelle*». Les partisans de cette théorie admettent que les esprits des justes allaient déjà dans un endroit intermédiaire appelé «*paradis*» bien avant la résurrection du Fils de Dieu, mais si Ecclésiaste 12:7 soutient l'existence d'un tel endroit comment peut-on concevoir que des passages tels que II Corinthiens 5:8 ne militent nullement en sa faveur? Parfois on cite Éphésiens 4:8 pour défendre cette idée. Cela dit: «*Étant monté en haut, il a emmené des captifs et il fait des dons aux hommes*». Apparemment cela n'a absolument aucun rapport!

Les points suivants soutiennent l'existence d'un état ou d'un endroit intermédiaire:

1 - Lorsque Jésus était sur la croix, il dit à un des brigands: *je te le dis en vérité, aujourd'hui tu seras avec moi dans le paradis*» (Luc 23:43) Or quelques jours plus tard il devait dire à sa mère: «*Ne me touche pas, car je ne suis pas encore monté vers mon Père...*» (Jean 20:17) Il est donc allé dans cet endroit.

2 - En 1 Jean 4:12 il nous est révélé que «*personne n'a jamais vu Dieu, y mais Apocalypse 22:4 nous dit qu'après le jugement «ses serviteurs le serviront et verront sa face*». On peut donc en conclure que *personne ne verra Dieu avant le retour de son Fils.*

3 - Lors de son entretien avec Nicodème, Jésus enseigna que «*Personne n'est monté au ciel, si ce n'est celui qui est descendu du ciel. Le Fils de l'homme qui est dans le ciel* ». (Jean 3:13) Il est donc certain qu'il existe d'innombrables personnes qui n'ont pas encore rejoint Christ au ciel.

4 - L'apôtre Paul en II Pierre 2:4,9 affirme que «*Dieu*

n'a pas épargné les anges qui ont péchés mais qu'il «lés a précipités dans les abîmes de ténèbres et les réserve pour le jugement». Il poursuit: «*... le Seigneur sait délivrer de l'épreuve les hommes pieux, et réserver les injustes pour être punis au jour du jugement...* » La géhenne n'est donc pas l'endroit où

se trouvent présentement les injustes, les mauvais. 5 - Le mauvais riche de la parabole de Luc 16 se trouvait dans le séjour des morts et non dans la géhenne et Lazare fut transporté dans le sein d'Abraham, manière figurative de parler et désignant apparemment le même lieu que cite Jésus en Luc 23:43 et qui est traduit par le mot «*paradis*». Une chose est certaine, le mauvais riche souffrait cruellement tandis que le pauvre Lazare était consolé et heureux. Dire que leurs âmes se trouvaient déjà de plein pied dans l'endroit où elles devaient passer l'éternité serait faire totale abstraction à la fois du jour du jugement et de la résurrection. L'immense espérance des premiers chrétiens en une mer veilleuse résurrection s'est estompée dans l'esprit de beaucoup de gens pour diverses raisons dont la plus importante est la multiplicité des doctrines et des théories concernant l'endroit où se trouvent les morts en attendant le jour du jugement. Soyons absolument convaincus de l'impossibilité totale d'atteindre le ciel avant ou même sans la résurrection. C'est précisément la résurrection qui détruira le séjour des morts et rendra possible notre entrée triomphale au ciel. Le livre de l'Apocalypse (Apocalypse 20:13-14) dit bien que lors du jugement dernier la mort et le séjour des morts seront jetés dans l'étang de feu qui est la géhenne. Lisons ce passage en guise de conclusion à notre entretien d'aujourd'hui.

«*La mer rendit les morts qui étaient en elle, la mort et le séjour des morts rendirent les morts qui étaient en eux; et chacun fut jugé selon ses œuvres. Et la mort et le séjour des morts furent jetés dans l'étang de feu. C'est la seconde mort, l'étang de feu.*».

Que pensez-vous de ce que nous venons de voir ensemble?

Cela correspond-il à vos propres vues?

MARCHAL

JACQUES